

Le Comité Social et Economique (CSE)

Obligations et fonctionnement

Contexte

- La réforme du code du travail (Ordonnances Macron, loi de ratification) a fusionné l'ensemble des anciennes institutions représentatives du personnel en une seule instance : le Comité Social et Economique (CSE)

Partenaires du dialogue social interne de toute organisation employeur, l'Institution Représentative du Personnel (IRP) est incontournable. Cependant, mettre en place et gérer les relations avec cette dernière nécessite l'acquisition de connaissances juridiques. Cette formation permettra aux employeurs de savoir quand, comment, et quelles institutions mettre en place pour répondre à ses obligations.

Objectifs

- Connaître les règles de mise en place du Comité Social Economique
- Maîtriser le fonctionnement et les missions du Comité Social Economique et du Conseil d'entreprise
- Connaître le rôle des délégués syndicaux et les conditions de validité des accords collectifs
- Limiter les risques juridiques du délit d'entrave

Programme

- Mise en place du Comité Social et Economique**
 - Les délais de mise en place et le seuil d'effectif
 - Le niveau de mise en place (CSE central et CSE d'établissements)
 - La composition
 - Les élections
 - Les différentes commissions
 - Les représentants de proximité
- Fonctionnement et moyens du Comité Social et Economique**
 - Les attributs de la personnalité juridique
 - Les attributions
 - L'organisation interne
 - Les informations /consultations
 - Les moyens d'action (heures de délégation, etc.)
 - L'organisation des réunions
 - La BDES

Date(s) :
10 septembre 2019

Lieu :
URIOPSS - Marseille

Durée :
1 jour – 7 heures

Coût :

- Dirigeants salariés : 275 €
- Dirigeants bénévoles : 198 €

A partir du 2ème inscrit : 99 €/personne

Public :
Présidents, directeurs généraux, direction, chefs de service responsable RH

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances
- Echanges sur les pratiques et recherche en groupe des solutions concrètes aux questions posées
- Exposés des décisions de la cour de cassation

Intervenante :
Anne QUINTON ou Sophie REZZI,
Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif



Programme (suite)

■ Le Conseil d'entreprise

- Définition et mise en place
- Les fonctions
- L'organisation interne
- Son rôle dans la négociation

■ Introduction à l'application du droit syndical dans les associations

- Les règles en matière de représentativité
- Les délégués syndicaux: nomination, attributions
- Les conditions de validité des accords collectifs avec un délégué syndical